

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Par délibération n°C2021/06/10 en date du 23 juin 2021, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Issy-les-Moulineaux.

La mise à disposition du projet se déroulera **du lundi 20 septembre 2021 à 8h30 au mercredi 20 octobre 2021 à 18h00**.

Caractéristiques principales du projet de modification simplifiée n°1 :

- Modifier le règlement de la zone UF afin d'y autoriser des commerces sans restriction de surface ainsi que des retraits de façade par rapport à l'alignement du domaine public, de supprimer les obligations de création de places de stationnement pour les constructions situées à l'intérieur du Parc des expositions, d'adapter les obligations en matière d'aménagement des espaces libres au sein du Parc des expositions, de supprimer l'emplacement réservé n°7, d'instaurer un recul minimum de 5 mètres rue du 4 Septembre (côté impair) ;
- Passer de la zone UBa à la zone UG un terrain situé à l'angle des rues Horace Vernet, Kléber et du Gouverneur Général Eboué ;
- Autoriser, dans le périmètre de hauteur spécifique de la zone UAb, l'implantation en limites séparatives des nouvelles constructions ;
- Corriger des erreurs matérielles portant sur les emplacements réservés.

Le dossier mis à disposition du public sera consultable du lundi 20 septembre 2021 à 8h30 au mercredi 20 octobre 2021 à 18h00 au centre administratif d'Issy-les-Moulineaux situé 47, rue du Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- **Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 18h00**
- **Les jeudis de 8h30 à 19h00**
- **Les samedis de 8h30 à 12h00**

Outre l'exemplaire papier, le dossier mis à disposition sera également consultable du lundi 20 septembre 2021 à 8h30 au mercredi 20 octobre 2021 à 18h00 sous forme dématérialisée :

- Sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : <http://modification-simplifiee-n1-plu-issylesmoulineaux.miseadispotion.net>
- Sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest : <https://www.seineouest.fr>

Un accès au dossier est également garanti au centre administratif d'Issy-les-Moulineaux via un poste informatique mis gratuitement à disposition du public.

Le public pourra déposer ses observations et propositions sur un registre papier mis à disposition au centre administratif de la ville d'Issy-les-Moulineaux situé 47, rue du Général Leclerc pendant les jours et les heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ainsi que sur un registre dématérialisé, qui sera ouvert du lundi 20 septembre 2021 à 8h30 au mercredi 20 octobre 2021 à 18h00, à l'adresse suivante : <http://modification-simplifiee-n1-plu-issylesmoulineaux.miseadispotion.net>

Il pourra également, pendant la durée de la mise à disposition du projet de modification simplifiée, adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : modification-simplifiee-n1-plu-issylesmoulineaux@miseadispotion.net ou par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de GPSO, à l'adresse suivante : Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, Direction de l'Urbanisme, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon cedex.

À l'expiration du délai de mise à disposition du dossier, le mercredi 20 octobre 2021 à 18h00, le registre papier mis à disposition sera clos. A partir de cette même heure, les observations, propositions ou contre-propositions émises via le registre dématérialisé et l'adresse mail ne seront plus prises en compte.

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, à l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public Grand Paris Seine Ouest en présentera le bilan devant le conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.